



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-09-105-DR/CP

Nomenclature : 1.1.10

OBJET : LANCEMENT DES TRANCHES 2 ET 3 DU MARCHÉ DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE LÉNINE

Votants : 31
Abstention : /
Votes exprimés: 31

Pour: 31
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 29 septembre 2023
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de la publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

03/10/2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, Mme TROISVALLETS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

| | | | |
|----------------------|-------------|---|-----------------|
| Mme CORRIHONS | procuration | à | Mme NOGARO |
| M. FLEURENTDIDIER | procuration | à | Mme BAULON |
| M. MIREMONT | procuration | à | Mme ORDUNA |
| Mme PERIMONY-BENASSY | procuration | à | Mme LE GALL |
| M. HERVELIN | procuration | à | Mme SAINT-AUBIN |

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

SECRETARE DE SEANCE : M. PERRET

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 26 |
| Nombre de pouvoirs | 5 |
| Nombre de votants | 31 |

La ville de Tarnos a souhaité requalifier l'avenue Lénine, route départementale n°81, axe majeur de la commune. Longue de 2 km, elle présentait des désordres importants en terme de revêtement de chaussée et ne répondait pas aux enjeux actuels de mobilité douce.

Les études de circulation menée en 2022 ont permis d'actualiser les statistiques de trafic : près de 6600 véhicules par jour ouvré sur la partie basse de l'avenue (en cumulant les deux sens) et près de 3800 sur la partie haute .

Le bureau d'étude qui assiste la commune pour les études d'aménagement et le suivi des travaux est le cabinet CAUROS.



Après plusieurs réunions publiques tant sur la mobilité au sens large entre le centre ville et le littoral que sur le secteur plus précisément de la partie basse de l'avenue Lénine, la Municipalité a priorisé la sécurisation des usagers et l'aménagement d'une voie douce en faveur de la pratique du vélo. L'apaisement de la circulation est un des attendus de ces aménagements avec la mise en place de dispositifs du type écluse et plateau ralentisseur. La mise en accessibilité des trottoirs et des arrêts de bus a également été projetée. Par ailleurs, la végétalisation des espaces publics a été menée dès que l'emprise foncière et l'absence de réseaux souterrains le permettaient

Enfin, un soin particulier a été apporté au choix des matériaux afin de gagner en qualité esthétique et en lisibilité en terme de perspective.

Une première tranche de travaux a été réalisée de septembre 2022 à avril 2023, de l'intersection avec l'avenue Jean Jaurès jusqu'au ruisseau de l'Aygas.

Après avoir réalisé les plans projets du reste de l'avenue, deux autres réunions publiques ont eu lieu, en avril 2023, avec les riverains concernés par les deux autres tranches. Les derniers ajustements ayant été pris en compte suite aux échanges avec les riverains, il convient désormais de lancer les phases suivantes pour exécuter les travaux jusqu'en haut de l'avenue. En effet, les habitants ont préféré que les deux phases restantes s'enchaînent afin de finir plus vite ces travaux.

Une fine coordination avec les travaux menés actuellement sur la rue Grand Jean sera nécessaire afin d'optimiser la circulation. Des déviations seront mises en place.

Le montant des travaux de requalification des tranches 2 et 3 de l'avenue Lénine est estimé à 1 317 250,00 € HT.

La délégation permanente de signature accordée par le Conseil municipal, le 4 juin 2020, à M. le Maire en matière de marchés publics ne concerne que les marchés de travaux inférieurs à 1 000 000,00 € HT. Il convient donc, aujourd'hui d'autoriser M. le Maire à lancer le marché de travaux correspondant et à signer les pièces du marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21-1 et L.2121-29

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles relatifs aux procédures adaptées ;

Considérant que le montant prévisionnel des travaux pour les travaux de requalification des tranches 2 et 3 de l'avenue Lénine est arrêté à 1 350 000 € HT,

Considérant que ce montant est inférieur au seuil des procédures formalisées en marché de travaux ;

DÉLIBÈRE

AUTORISE M. le Maire à engager la procédure de passation de marché public et à recourir à la procédure adaptée dans le cadre du marché de travaux pour la requalification des tranches 2 et 3 de la rue Lénine,

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 040-214003121-20230929-2023_09_105-DE



AUTORISE M. le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr